



Caen, le 16/03/2020

Cher mutualiste,

Le 26 septembre 2019, l'usine Lubrizol de Rouen subissait un grave incendie. De nombreux concitoyens ont été, exposés aux multiples conséquences de celui-ci. Peut-être en faites-vous partie.

Pour votre mutuelle, l'impact de cet incendie sur la santé ne peut pas être définitivement écarté ! Par votre lieu d'habitation, votre activité professionnelle et/ou privée, vous avez pu être présent dans la zone d'impact. Afin d'organiser en lien avec le mouvement associatif local et à la demande de tous les délégués lors de notre dernière Assemblée Générale, Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2020 a créé une commission de suivi de ce dossier.

Ce travail de recensement commence par ce premier courrier. En retour de vos réponses, nous pourrions envisager un recours contre tiers, permettant à votre mutuelle de se faire indemniser des sommes éventuellement remboursées pour des actes médicaux en lien avec cet événement.

Nous vous invitons à nous retourner rapidement le questionnaire joint, nous serons certainement amenés à vous recontacter pour des renseignements complémentaires en fonction de l'évolution de ce dossier.

Comptant sur votre retour, recevez l'expression de nos sentiments mutualistes.

Yves BONHOMME

Président de la MCN